



Toi de l'appartement s'est effondré !!

Par **newforyou**, le **19/09/2008** à **03:20**

Bonjour !!

j'ai un petit problème , je loue une petite chambre meublée dans un appartement à Lille et je suis assuré chez axa , je viens d'apprendre puisque je suis en vacances au Maroc que le toit de la salle de bain et des toilettes se sont effondrés (c'est des endroits communs entre moi et l'autre locataire de l'autre chambre), d'après mon colocataire le propriétaire ne veut pas réparer les dégâts il demande à ce qu'on demande à notre assurance de le faire sachant que l'autre locataire n'est pas assuré et que le toit s'est effondré à cause d'une fuite d'eau chez les gens au dessus de nous !! est-ce que ça relève de notre responsabilité ?? et est-ce qu'on doit réparer les dégâts ??
merci pour votre aide